



## Site NATURA 2000 « Perron des Encombres »

ZSC FR8201779 - ZPS FR8212006

### **Animation du site**

Office National des Forêts (ONF)  
42 quai Charles Roissard - 73026 Chambéry Cedex

### **Chargé de mission :**

Karine LAMBERT  
Tél. : 04.79.69.80.94 / 06.46.44.54.80  
[karine.lambert@onf.fr](mailto:karine.lambert@onf.fr)

## NATURA 2000 EN BREF...

### → Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable.

Ce réseau est mis en place en application de deux directives :

- la directive « Oiseaux » de 1979 ;
- la directive « Habitats » de 1992.

Le réseau français abrite 1740 sites couvrant plus de 12,5% du territoire métropolitain. Chaque site est caractérisé par la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, qu'il importe de maintenir en bon état de conservation.



*Chardon bleu (ONF, B. Guédon)*

### → Le document d'objectif (DOCOB)

L'Etat français a choisi de mettre en place le réseau Natura 2000 par voie contractuelle. Il prévoit, à cet effet, l'élaboration d'un document d'objectifs pour chaque site Natura 2000.

Ce document, réalisé en concertation avec les acteurs du territoire, décrit l'état initial du site (habitats naturels, flore, faune, activités socio-économiques), définit ses enjeux et objectifs de gestion et les traduit en mesures susceptibles de maintenir ou de rétablir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Il répertorie les mesures éligibles aux aides financières au titre de Natura 2000 et précise les cahiers des charges à respecter. La charte Natura 2000, prévue par la loi sur le développement des territoires ruraux (dite loi DTR) de 2005, fait partie intégrante du document d'objectifs.

Les mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont mises en œuvre par le biais de contrats rémunérés (contrats Natura 2000 ou mesures agro-environnementales climatiques (MAEC) en milieu agricole) ou par l'adhésion à la charte. Le maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces dépend ainsi de l'implication volontaire des propriétaires ou de leurs représentants.

### → L'évaluation d'incidences Natura 2000

L'Etat français a mis en place un régime d'évaluation des incidences pour les projets susceptibles d'affecter significativement un site Natura 2000.

L'évaluation des incidences est une étude ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire pour lesquels les sites Natura 2000 ont été désignés, proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet. Les projets pourront être autorisés si les enjeux de conservation des sites ne sont pas menacés. Dans le cas contraire, les projets ne pourront être autorisés que s'ils répondent à certaines conditions et sous réserve de la mise en œuvre de mesures compensatoires, après information ou avis de la Commission européenne.

### → Le comité de pilotage (COFIL)

Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage local. Cette instance, créée par arrêté préfectoral, rassemble les représentants des administrations et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des organismes socioprofessionnels, des associations de protection de la nature, des propriétaires, gestionnaires et usagers du site ainsi que des experts scientifiques. Le président du comité de pilotage est désigné par les membres élus en leur sein. A défaut, la présidence est assurée par l'autorité administrative.

Le COFIL est l'organe central du processus de concertation : il participe aux différentes étapes d'élaboration du document d'objectifs, définit avec l'opérateur l'organisation et le calendrier de travail, examine, amende et entérine les orientations prises et les documents produits à chaque étape de restitution des données. Le comité valide le DOCOB une fois terminé et est chargé par la suite de sa mise en œuvre, avec l'appui possible d'une structure animatrice.

## LOCALISATION ET SUPERFICIE DU SITE S41

Localisé dans le département de la Savoie, le site Natura 2000 S41 « Perron des Encombres » se trouve au cœur de la vallée de la Maurienne, rive droite de l'Arc, à mi-chemin entre Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Michel-de-Maurienne.

Orienté selon un axe Nord/Sud, la zone s'étire sur près de 8,5 km de long et s'étend sur 2027,95 ha. Elle concerne 3 communes : Saint-Julien-Montdenis, Saint-Martin-la-Porte et Hermillon et comprend 3 unités : le Perron des Encombres, représentant près des 9/10<sup>ème</sup> de la superficie totale (unité 1), le Pas du Roc (unité 2) et le secteur de Montandré (unité 3).



Versant Est du massif des Encombres (ONF, K. Lambert)

Le site Natura 2000 S41 « Perron des Encombres » est désigné au titre de la directive « Habitats » et de la directive « oiseaux ».

## HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site S41 héberge 20 habitats d'intérêt communautaire (HIC) - dont 4 prioritaires (HIP\*) - . Ces habitats, étendus sur **1434,06 ha**, représentent 70,7% de la superficie totale de la zone.

Code Cb	Code N2000	Nom de l'habitat	Surface (ha)	Degré d'enjeu
<b>Forêts</b>				
41.13	9130	Hêtraies neutrophiles montagnardes	50,11	FAIBLE
41.16	9150	Hêtraies thermo-calciphiles à polygale faux-buis	61,94	FAIBLE
41.41*	9180*	Erablaies à alisier blanc	3,87	FAIBLE
42.21	9410	Pessières acidiphiles subalpines des Alpes	33,09	FAIBLE
42.4211*	9430*	Forêts xérophiles d'adret de pins à crochets à raisin d'ours sur gypse et calcaire	8,95	FAIBLE
<b>Total</b>			<b>157,96 ha</b>	<b>(soit 7,8%)</b>
<b>Groupements arbustifs et landes d'altitude</b>				
31.47	4060	Landes à raisin d'ours	3,03	FAIBLE
31.49		Tapis à dryade	33,49	
31.621	4080	Fourrés de saules pyrénéo-alpiens	11,59	FAIBLE
<b>Total</b>			<b>48,12 ha</b>	<b>(soit 2,4%)</b>
<b>Pelouses, prairies et mégaphorbiaies</b>				
34.31	6210(*)	Pelouses substeppiques	83,63	FORT (rare, en régression, enjeu majeur, vulnérable : fermeture par embroussaillage)
34.32*		Pelouses mésophiles à méso-xérophiles à brome érigé	76,10	FORT (faciès à orchidées rare, en régression, enjeu majeur, vulnérable : fermeture par embroussaillage)
34.33*		Pelouses xéropiles médio-européennes	19,34	
36.412	6170	Pelouses mésophiles à laïche ferrugineuse	17,06	FAIBLE
36.4311		Pelouses à laïche toujours verte et seclérie bleutée	117,05	FAIBLE
37.88	6430	Mégaphorbiaies alpines et subalpines (voire montagnardes) au voisinage du bétail et des reposoirs	1,52	FAIBLE
38.3	6520	Prairies de fauche de montagne	31,53	FORT (rare, en régression, enjeu majeur, vulnérable : fermeture par embroussaillage)
<b>Total</b>			<b>346,23 ha</b>	<b>(soit 17,07%)</b>
<b>Rochers, éboulis</b>				
61.2	8120	Eboulis calcaires alpiens	470,82	FAIBLE
61.311	8130	Eboulis calcaires thermophiles à calamagrostide argentée	57,64	
62.15	8210	Falaises continentales calcaires	352,21	
<b>Total</b>			<b>860,67 ha</b>	<b>(soit 43,4%)</b>
<b>Habitats liés à l'eau</b>				
5		Zones humides indifférenciées	0,54	MOYEN
54.23	7230	Tourbières basses à laïche de Davall	0,56	MOYEN
<b>Total</b>			<b>1,10 ha</b>	<b>(soit &lt; 1%)</b>

## ESPECES (HORS OISEAUX) D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site accueille 3 espèces (hors oiseaux) d'intérêt communautaire.

Code N2000	Nom français	Degré d'enjeu
<b>Flore</b>		
1902	Sabot de Vénus	MOYEN (rare, en régression, enjeu secondaire, vulnérable : fermeture du couvert forestier, cueillette)
1604	Chardon bleu	FORT (rare, en régression, enjeu majeur, vulnérable : fermeture du milieu)
<b>Faune</b>		
1065	Damier de la Succise	FAIBLE (commun, pas de régression, enjeu secondaire, non vulnérable)

## OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site héberge 17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Code N2000	Nom français	Degré d'enjeu
<b>Oiseaux des milieux boisés</b>		
A217	Chevêchette d'Europe	MOYEN
A223	Chouette de Tengmalm	FAIBLE
A236	Pic noir	FAIBLE
A224	Engoulement d'Europe	MOYEN
A072	Bondrée apivore	FAIBLE
A080	Circaète Jean-le-Blanc	FAIBLE
A073	Milan noir	FAIBLE



Aigle royal (ONF, Y. Orecchioni)

<b>Oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts</b>		
A407	Lagopède alpin	FAIBLE
A409	Tétras-lyre	MOYEN
A412	Perdrix bartavelle	MOYEN
A338	Pie-grièche écorcheur	FAIBLE

<b>Oiseaux des milieux rupestres</b>		
A091	Aigle royal	FORT (cumul de 3 statuts de conservation, enjeu majeur, vulnérable)
A346	Crave à bec rouge	FORT (cumul de 3 statuts de conservation, enjeu majeur, peu vulnérable)
A103	Faucon pèlerin	FORT (1 statut de conservation, enjeu majeur, vulnérable)
A104	Grand-duc d'Europe	FORT (cumul de 2 statuts de conservation, enjeu majeur, peu vulnérable)
A076	Gypaète barbu	FORT (cumul de 3 statuts de conservation, enjeu majeur, peu vulnérable)
A078	Vautour fauve	MOYEN

## MESURES PROPOSÉES POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les mesures correspondent aux actions techniques à mettre en œuvre pour maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ces mesures ont été définies en concertation avec les acteurs locaux, en fonction des degrés d'enjeu identifiés. Elles relèvent de 4 thématiques principales :

- la gestion des habitats et des espèces ;
- l'amélioration des connaissances scientifiques par la réalisation d'études et de suivis ;
- l'accueil et l'information du public et des usagers ;
- l'animation du DOCOB.



Réouverture de prairies à chardon bleu  
(ONF, B. Guédon)

### ➔ Gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Type de mesure	Habitats ou espèces visés	Détail de la mesure	Outil contractuel de mise en œuvre
Bonnes pratiques	Tous/toutes	Le détail des mesures proposées est contenu dans la charte Natura 2000	Charte N2000
Gestion spécifique, pouvant aller au-delà des bonnes pratiques	Pelouses sèches (6210*) et prairies de fauche (6520)	Maintien du pâturage extensif	MAEC/Contrat N2000
		Maintien de la fauche	MAEC/Contrat N2000
		Réouverture des pelouses et des prairies en cours de fermeture par débroussaillage	Contrat N2000
	Sabot de Vénus	Pratique d'éclaircie et de dégagement permettant de maintenir l'ouverture des peuplements	Contrat N2000
		Exploitation tardive à favoriser (septembre)	Contrat N2000
		Mise en défens des stations de l'espèce	
	Chardon bleu	Surveillance des stations menacées par la cueillette	Contrat N2000
		Entretien des prairies à chardon bleu par la fauche ou par débroussaillage léger	
		Réouverture des prairies à chardon bleu en cours de fermeture par débroussaillage	
		Mise en défens des stations de l'espèce	
Chevêchette d'Europe, chouette de Tengmalm, pic noir	Mise en place d'îlot de sénescence	Contrat N2000	
	Mise en place d'îlot de vieillissement (trame d'arbres non exploités)		
Tétras-lyre, perdrix bartavelle	Maintien du pâturage extensif	MAEC/Contrat N2000 Contrat N2000	
	Réouverture des pelouses, prairies ou mégaphorbiaies en cours de fermeture ou des groupements arbustifs ou landes (milieux semi-ouverts) par débroussaillage		
Aigle royal, faucon pèlerin, grand-duc d'Europe	Tous/toutes	Prévenir la mortalité par collision ou électrocution sur les lignes électriques et les pylônes	
		Mesures transversales	Entretien ou réhabilitation des équipements pastoraux Aide au montage des dossiers MAEC

→ Etudes et suivis

Type de mesure	Habitats ou espèces visés	Détail de la mesure
Complément de l'état initial	Zones humides (5 (à préciser), 7230)	Etude des zones humides
	Sabot de Vénus	Inventaire du sabot de Vénus
	Tétras-lyre	Etude du tétras-lyre
	Perdrix bartavelle	Etude de la perdrix bartavelle
	Tétras-lyre Aigle royal, faucon pèlerin, grand-duc d'Europe	Diagnostic des habitats d'hivernage du tétras-lyre Localisation des aires de nidification
Recherche d'enjeu biologique supplémentaire	Chiroptères	Etude des chiroptères
	Reptiles	Etude des reptiles
Evaluation de la gestion mise en œuvre	Tous	Suivi des habitats d'intérêt communautaire en général
	Tout habitat faisant l'objet de mesures de gestion spécifique	Suivi des habitats d'intérêt communautaire ayant fait l'objet de mesures de gestion spécifiques
	Toute espèce faisant l'objet de mesures de gestion spécifique	Suivi des espèces animales ou végétales ayant fait l'objet de mesures de gestion spécifiques
	Peuplement d'oiseaux	Suivi du peuplement d'oiseaux en général
	Rapaces rupicoles	Suivi des rapaces rupicoles : aigle royal, faucon pèlerin, grand-duc d'Europe, gypaète barbu, vautour fauve
	Galliformes de montagne	Suivi du tétras-lyre et de la perdrix bartavelle

→ Accueil et information du public et des usagers

Type de mesure	Habitats ou espèces visés	Détail de la mesure	Outil contractuel de mise en œuvre
Maîtrise de la fréquentation touristique et organisation de la circulation pédestre	Tous	Entretien des sentiers	Contrat N2000
		Améliorer le balisage (matérialisation des itinéraires) et la signalétique	
		Limiter l'accès des véhicules à moteurs (motos, quads) sur certaines zones par la pose de barrières	
	Habitats à fort enjeu	Mise en défens ponctuelle d'un habitat à fort enjeu	
Information et sensibilisation du public et des usagers	Tous/Toutes	Informé et sensibiliser par de l'animation	Contrat N2000 ou autre
		Mettre en place des outils de communication (panneaux et plaquettes d'information, expositions, sentiers à thèmes...)	
	Avifaune rupestre	Etablir des conventionnements avec les principales structures administratives, associatives et professionnelles liées aux sports de pleine nature Inscrire le site S41 ZPS dans la démarche départementale « Activités verticales dans les sites Natura 2000 »	

### → Animation du DOCOB

L'animation du DOCOB, appelé communément "conduite de projet", comprend une série de mesures permettant d'assurer une mise en œuvre efficace du document d'objectifs. Cette animation est assurée par l'Office National des Forêts dans le site S41.

Type de mesure	Habitats ou espèces visés	Détail de la mesure
Gestion administrative du dossier	Tous	Préparer, animer et réaliser les comptes rendus des réunions du comité de pilotage local Réaliser le suivi administratif et financier Informier et sensibiliser par de l'animation
Animation des mesures contractualisables	Habitats et espèces visés par les mesures	Animer et réaliser le montage des contrats Natura 2000 et des MAEC Suivre la mise en œuvre des contrats et des MAEC
Animation des mesures non contractualisables	Habitats et espèces visés par les mesures	Animer et suivre la mise en œuvre des études, des suivis, la conception des outils de communication...
Animation de la charte	Tous/Toutes	Recenser les adhérents potentiels et promouvoir la charte auprès de ces derniers
Veille à la cohérence des politiques publiques	Tous/Toutes	Veiller à la compatibilité des projets (publics/privés) émergents sur le territoire avec les enjeux de conservation Natura 2000